



MAIRIE
DE
SAINT-PIERRE DE MEZOARGUES
13150

Téléphone : 04 90 43 93 42
Télécopie : 04 90 43 90 33

COMPTE RENDU

Conseil municipal de la commune de Saint-Pierre de Mézoargues du Lundi 11 janvier 2021 à 17h30 en mairie

1

Présents : Laurie PONS, Muriel ANDRES, Jean-Christophe AUDIBERT, Florence DE CAMARET, Sylvie GREGOIRE, Thibault KERHOAS, Ghislain SABATIER, Virginie SERVAN-SCHREIBER.

Excusé(s) : Sophie LAFFORGUE

Président de Séance :

Laurie PONS

Secrétaire de séance :

Virginie SERVAN-SCHREIBER

Ouverture de la séance à 17H30

Ordre du jour

Désignation d'un(e) secrétaire de séance :

Virginie SERVAN-SCHREIBER

1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 3 décembre 2020

Vote à l'unanimité des membres présents.

2) Délibération n°01/2021 : délibération portant mise à jour du tableau des effectifs, suppression de postes vacants

Madame le Maire informe l'assemblée de la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs. En effet, beaucoup de postes y figurant ne sont plus à pourvoir.

Concrètement il s'agit de supprimer les postes correspondant au grade suivants :

- Rédacteur administratif, 17h30 hebdomadaire

- Rédacteur principal, 17h30 hebdomadaire,
- Adjoint technique principal 2ème classe, 35h hebdomadaire,
- Adjoint administratif 17h30 hebdomadaire,
- Adjoint administratif 20h hebdomadaire
- Adjoint technique 2ème classe (contractuel), 15h hebdomadaire,
- Adjoint animation 2ème classe (contractuel), 28h30 hebdomadaire,
- Adjoint technique, CAE, 35 heures hebdomadaires
- Adjoint technique, CAE, 35 heures hebdomadaires

Madame le Maire précise que le comité technique paritaire a déjà rendu un avis favorable. Le tableau des effectifs serait donc modifié comme suit :

<i>Cadres d'emplois et grades</i>	<i>Nombres d'emplois et durée hebdomadaire</i>	<i>Observations</i>
<i>Cadre d'emplois de rédacteur administratif</i>		
— Rédacteur administratif	1 poste à 17h30	Supprimé
— Rédacteur principal	1 poste à 17h30	Supprimé
<i>Cadre d'emplois des adjoints techniques</i>		
— Adjoint technique principal 2ème classe	1 poste à 35 heures	Supprimé
- Adjoint technique territorial	1 poste à 35 heures	Conservé
<i>Cadre d'emplois d'adjoint administratif</i>		
- Adjoint administratif	1 poste à temps non complet 28 heures/semaine	Conservé
— Adjoint administratif	1 poste à temps non complet 17h30/semaine	Supprimé
— Adjoint administratif	1 poste à temps non complet 20h00/semaine	Supprimé
- Adjoint administratif	1 poste à temps non complet 28 heures/semaine	Conservé
<i>Cadre d'emplois d'adjoint d'animation</i>		
- Adjoint d'animation	1 poste à 33 heures	
<i>Contractuels</i>	<i>Nombre d'emplois et durée hebdomadaire</i>	<i>Observations</i>
<i>Contractuel-Adjoint technique</i>		
— Adjoint technique de 2ème classe	1 poste à 15 heures	Supprimé
<i>Contractuel- Adjoint d'animation</i>		
— Adjoint animation de 2ème classe	1 poste à 28h30	Supprimé
<i>Contrat Accompagnement Emploi</i>		
— Adjoint technique	2 postes à 35 heures	Supprimé
<i>Contrat Parcours Emploi Compétences</i>		
- Adjoint d'animation	1 poste à 33 heures	Conservé

Voté à l'unanimité des membres présents.

3) Délibération n°02/2021 : délibération relative à la création de deux emplois d'adjoint technique territorial

La mairie de Saint-Pierre de Mézoargues a besoin de deux agents techniques pour sa commune :

- Un agent technique contractuel à 25 heures hebdomadaire pour faire face aux accroissements temporaires de l'activité ou remplacer l'agent titulaire en cas d'absence
- Un agent technique contractuel à 15h00 par semaine pour l'entretien des bâtiments communaux

Le tableau des effectifs se présenterait désormais comme suit :

<i>Cadres d'emplois et grades</i>	<i>Nombres d'emplois et durée hebdomadaire</i>	<i>Observations</i>
<i>Cadre d'emplois des adjoints techniques</i>		
- Adjoint technique territorial	1 poste à 35 heures	
- Adjoint technique territorial	1 poste à 25 heures	Agent technique remplaçant
- Adjoint technique territorial	1 poste à 15h	Agent d'entretien
<i>Cadre d'emplois d'adjoint administratif</i>		
- Adjoint administratif	1 poste à temps non complet 28 heures/semaine	
- Adjoint administratif	1 poste à temps non complet 28 heures/semaine	
<i>Cadre d'emplois d'adjoint d'animation</i>		
- Adjoint d'animation	1 poste à 33 heures	
<i>Contractuels</i>	<i>Nombre d'emplois et durée hebdomadaire</i>	<i>Observations</i>
<i>Contrat Parcours Emploi Compétences</i>		
- Adjoint d'animation	1 poste à 33 heures	Conservé

Vote à l'unanimité des membres présents.

4) Délibération n°03/2021 : délibération relative à la prise en charge des dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif 2021

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de faciliter les dépenses d'investissement du premier trimestre 2021 et pouvoir faire face à une dépense imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2020, à savoir :

Chapitre 21 : 145 000.00 euros

Chapitre 23 : 9597.92 euros

Voté à l'unanimité des membres présents.

5°) Délibération n°04/2021 : délibération portant retrait de la délibération n°38/2020 autorisant le lancement d'une enquête publique unique PLU / plans d'alignement des voies communales

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 39/2019 du 10 décembre 2019 le conseil municipal avait autorisé le Maire à organiser une enquête publique unique PLU/ Plan d'alignement des voiries communales.

Lors de l'installation du nouveau conseil municipal, cette décision avait été confirmée par délibération n°38/2020 du 8 octobre 2020.

Toutefois, si le projet de PLU est prêt à être présenté en enquête publique, celui de plans d'alignement présente des incertitudes quant aux délais sous lesquels il pourra être présenté au public.

Cette situation est susceptible de retarder le début de l'enquête publique, alors même que l'approbation du PLU répond à d'importants enjeux et besoins du territoire qu'il convient maintenant de faire avancer.

De plus, le contexte sanitaire actuel exceptionnel influe également sur les conditions d'organisation des enquêtes publiques, ce qui nécessite de ne pas alourdir de plus les procédures.

Madame le Maire soumet donc au conseil municipal le retrait de la délibération n° 38/2020 du 8 octobre 2020 autorisant le lancement d'une enquête publique unique PLU / Plans d'alignement des voiries communales.

Afin que la procédure de PLU ne soit pas interrompue, Madame le Maire propose à la place d'organiser deux enquêtes publiques distinctes : l'une pour le PLU et une pour les plans d'alignement.

Vote à l'unanimité des membres présents.

6°) Délibération n°05/2021 : délibération portant fixation des nouveaux tarifs de location de la salle communale et du matériel communal à compter du 11 janvier 2021

Madame le Maire souhaite que les tarifs de location de la salle communale et du matériel communal soient réactualisés.

Actuellement, la location de la salle polyvalente s'élève à 400.00 € avec une caution du même montant. Quant aux tables et chaises, le tarif est de 3 euros pour 1 table et 8 chaises auxquels s'ajoutent 10 € de frais de livraison.

Compte tenu des travaux d'extension et d'embellissement qui ont été réalisés pour rénover la salle, Madame le Maire propose de revoir **les tarifs applicables à compter du 11 janvier 2021** comme suit :

- Location de la salle polyvalente : **400 €** pour les Saint-Pierrois, **600 €** pour les extérieurs
 - Caution : **3000 €**
 - Location tables et chaises : tarif de **5 €** pour 1 table et 8 chaises + **10 €** de frais de livraison.
- Location réservée aux Saint-Pierrois

Vote à l'unanimité des membres présents

7°) Questions diverses :

Accessibilité

Agents communaux

Règlement intérieur périscolaire

Fibre

Chiens errants

Recensement des points de vente directe

St-Pierre Info

Nettoyage des fossés

Pompe à chaleur et chaudière

Fin de séance à 19h30